

OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs de location de la salle des fêtes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

Location habitants de la commune	:	100 €
Location personnes hors commune	:	350 €
Associations communales	:	gratuit
Associations extérieures	:	280 €
Membres des associations communales	:	50 €
Caution	:	1000 €

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.